

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 59

Artikel: Emetteur protestant international : est-ce bien sérieux?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029386>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Manœuvres d'armée (suite)

de la course aux armements, le phénomène est amplifié : la recherche progresse plus vite et la production dispose de moyens plus vastes que partout ailleurs : il se produit une distorsion, si bien que l'écart, inévitablement, se creuse entre les petites et les grandes puissances. La conception de 1960 ne pouvait aboutir qu'à notre essoufflement rapide. Les Mirages le démontrèrent.

Cette leçon est aujourd'hui acceptée par le Conseil fédéral dans les termes suivants :

« L'exemple de l'acquisition d'avions a fait ressortir tout particulièrement le problème posé par le développement dans le domaine de l'armement à un petit Etat qui s'en remet uniquement à ses propres forces. Ce problème réside non seulement dans le coût très élevé des armes modernes, mais aussi dans leur vieillissement rapide, provoqué par la progression incessante des découvertes et des réalisations d'ordre scientifique et technique. Ce vieillissement est surtout marqué pour les matériels techniques particulièrement perfectionnés. »

Il nous en aura coûté 1,4 milliard pour que cette vérité soit admise. Il est de coûteuses évidences.

Le schéma actuel

Comment seraient engagées les unités de l'armée suisse ?

- Des brigades frontalières pour stopper la première avance de l'ennemi ;
- Des corps d'armée pour accrocher l'ennemi sur le Plateau, canaliser son avance sur certains axes de progression ;
- Des formations blindées et mécanisées tenues en réserve et chargées de la contre-attaque ;
- Un corps d'armée de montagne pour tenir le réduit.

Ce schéma semble réaliste. Compromis entre la défense mobile et statique. L'état-major cherche à tirer parti des particularités de notre sol sans renoncer à préparer certaines unités de l'armée au combat à armes égales. Mais est-ce vraiment la solution parfaite ?

Les manœuvres du corps d'armée alpin

Le commandant de corps Zublin ne nous a pas invités à la critique de l'exercice du 3^e corps d'armée. La défense des accès sud-est du Gothard, thème des manœuvres, n'était d'ailleurs pas inspiré des conditions réelles du combat. Les brigades de forteresse n'avaient pas été engagées. Le problème essentiel consistait à apprécier la mobilité des troupes à travers les axes routiers alpins : soit pour l'approche et la mise en place, soit pour l'engagement. 45 000 hommes et 4000 véhicules se prêtèrent au jeu. Le résultat a été négatif. Ni la résistance de l'infanterie, ni sa préparation ne furent défailtantes. Mais les transports ne jouèrent que par convention. La vulnérabilité des routes alpines, même si l'on tient compte des rocares que rendent possibles un certain nombre de voies militaires non inscrites sur les cartes, secrètes (?) et qui ne furent pas utilisées lors de ces manœuvres, la vulnérabilité des chemins motorisés est évidente. Faites sauter quatre lacs du Susten, de l'Oberalp, du Klausen et c'est la paralysie des transports routiers.

Que serait-ce, à plus forte raison, si ces transports n'avaient pas simplement à progresser, mais à opérer dans des conditions difficiles ? Les dernières manœuvres ont révélé qu'ils étaient totalement vulnérables aux attaques aériennes.

On croit parfois palier ces risques. La nuit camoufle. Aussi le slogan : roulez la nuit et cachez-vous à l'aube est devenu la tarte à la crème des manœuvres en Suisse. Et pourtant le message du Conseil fédéral insiste sur l'aptitude croissante des armées modernes « à mener le combat de nuit également ».

En fait, l'actuelle conception de la défense nationale

est boiteuse. Nous n'avons pas de parapluie. Le degré de motorisation est disproportionné à notre protection aérienne. En 1960, l'état-major était saisi de folie des grandeurs. Mais la folie, parce qu'irréaliste, a sa logique. Sur le papier, nous nous offrons à l'époque les chasseurs et les blindés ; ils étaient verticalement complémentaires. Aujourd'hui nous avons dû renoncer à une trop coûteuse couverture aérienne. Il nous reste les rampants motorisés. Mais ils sont nus. Même la nuit. Assez péniblement pour qui lit entre les lignes, le rapport du Conseil fédéral s'efforce de masquer cette faiblesse. Mais les auteurs ne cachent pas qu'ils sont prisonniers pour de très longues années de ce qui existe. Le dilemme est le suivant :

Sans protection aérienne, une armée motorisée est vulnérable sur le Plateau ; ramenée et concentrée dans le réduit, elle est encore plus vulnérable.

De fait, il faudrait une reconversion profonde, une véritable nouvelle conception de la défense nationale. Le message fédéral se limite à un décrochement tactique. Il est adroit. Il s'agit de couvrir une retraite.

Les dépenses

Les parlementaires laissent volontiers les militaires choisir leurs jouets. Mais ils sont devenus sensibles à la dépense. Or le Conseil fédéral se fait rassurant : il offre deux garanties :

- a) d'ici à 1969, les dépenses militaires ne dépasseront pas le 30 % du budget de la Confédération ;
- b) pour cette période, les experts ont planifié les dépenses en maintenant un rapport constant avec le produit national brut. D'ici à 1969, la dépense sera de 8,3 milliards.

Mais le renchérissement n'est pas compris dans ce chiffre, ce qui signifie qu'en 1969, nous aurons donc atteint les deux milliards annuels.

C'est rassurant pour qui le veut bien. Mais signalons que, dans le rapport sur la planification des finances fédérales, une augmentation des dépenses militaires supérieure à celle du produit national brut est prévue (produit national brut : + 6,5 % ; dépenses militaires : + 7,2 % ; p. 55 et 233). Mais ces dépenses toutes considérables qu'elles sont ne permettront pas vraisemblablement de faire face aux besoins durablement. Pour les raisons suivantes :

- En 1970, un renouvellement important de notre parc d'avions devra être opéré. Il est déjà à l'étude. Il crèvera les plafonds prévus jusqu'en 1969.
- En raison du progrès technique, le renouvellement de l'armement coûte toujours **un multiple** du prix du matériel à remplacer.
- Comme dans toute entreprise, l'augmentation des achats et des investissements entraîne une augmentation des dépenses courantes.

Aussi est-il évident que dans le cadre de l'actuelle conception de la défense nationale, les échéances sérieuses se présenteront dès 1970.

Le Parlement s'est laissé rassurer à bon compte.

Autres lacunes

Le message fédéral présente encore des lacunes curieuses. Chacun admettait que la conception de 1960 signifiait une intégration, non de droit, mais de fait, à la stratégie de l'O.T.A.N. Dans quelle mesure la désintégration de l'O.T.A.N., à la suite du retrait de la France, entraîne-t-elle une révision de notre stratégie ? Pas un mot sur cette question ! Le message souligne, c'est une originalité du texte, la nécessité de préparer la survie du pays sous les coups d'un adversaire qui utiliserait les armes atomiques et chimiques. L'insistance sur le chimique est sensible dans ce message. Or c'est précisément un domaine où nous pourrions mettre sur pied notre propre armement. Notre industrie créera plus facilement des armes chimiques qu'atomiques. Qu'en est-il en ce domaine ? Des démentis seraient utiles.

Le drapeau blanc

Dès 1970, tout sera à reprendre. Il faudra probablement (nous le disons sans vouloir jouer au stratège,

mais à titre d'hypothèse de discussion) se contenter d'une armée de campagne très réduite, supérieure-ment armée, et s'appuyant sur la très haute qualification de milices choisies en fonction de leurs aptitudes professionnelles civiles. Pour le reste, une armée de fortification et de réduit, mais dont la mobilité est à revoir, les conditions n'étant plus celles de la dernière guerre.

Le Conseil fédéral à défaut présente un message habile. Chacun, on le sait, désire cet armistice. Il a permis de ressortir pour M. Chaudet l'épithète d'homme d'Etat ; quant aux opposants, ils ont pu se rendre avec bonne conscience ; ils ne demandaient que ça !

L'unanimité nationale est retrouvée. Les manœuvres ont réussi. Le Parlement et M. Chaudet peuvent se souhaïter sereinement un bon retour dans leurs foyers.

Émetteur protestant international Est-ce bien sérieux ?

En 1957 est née l'idée de créer en Suisse un émetteur protestant international. Différentes personnalités religieuses suisses provenant de milieux réformés : luthériens, méthodistes, baptistes, mennonites et d'autres communautés évangéliques devaient constituer le 17 avril 1958 l'association EPI. Un comité est créé, composé de pasteurs et de laïques des Eglises nationales, des Eglises et des communautés indépendantes. Un secrétariat est ouvert.

La nouvelle association devait recevoir le 19 janvier 1962 l'appui officiel de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse.

La Fédération nomme une commission d'étude et dépose, avec l'Association EPI, une demande de concession d'émission auprès du Conseil fédéral, le 20 mars 1963.

Aujourd'hui, plus de huit ans après la constitution de l'association EPI, la première pierre de l'émetteur n'est pas encore posée, bien que les terrains soient disponibles depuis le 26 juin 1965.

Que se passe-t-il ?

Peut-on obtenir une concession ?

Pour une noble cause, est-il possible d'obtenir en Suisse une concession d'émetteur ? Nous l'avons demandé aux P.T.T. Pour illustrer notre pensée, nous leur avons fait part de notre intention de financer un émetteur international de tendance syndicaliste. Voici donc quel est le droit en la matière :

L'octroi d'une concession pour l'exploitation d'un émetteur radiophonique correspond à une cession des droits régaliens de la Confédération tels qu'ils découlent de l'article 36 de la Constitution fédérale et la décision appartient au Conseil fédéral.

Actuellement, seule la Société suisse de radiodiffusion est au bénéfice d'une telle concession, mais celle-ci n'a pas, de l'avis de la Direction générale des PTT, le caractère d'un monopole.

Cependant un des critères essentiels pour l'octroi de nouvelles concessions d'émetteurs radiophoniques est de fournir les preuves qu'elles répondent bien à un besoin public généralisé. Cet élément faisait défaut dans plusieurs demandes de concessions d'émetteurs régionaux, ou à buts publicitaires ou commerciaux, qui ont été refusées.

Une ordonnance de 1942 prescrit que rien ne doit être émis « qui aille à l'encontre de notre neutralité et de nos obligations internationales, qui trouble l'ordre et la tranquillité publics ainsi que la paix religieuse, ou qui soit nuisible aux intérêts du pays, des PTT ou de la diffusion radiophonique ».

L'EPI répond-il à ces conditions ? Le statut des Eglises de l'Est ou même d'Espagne rendrait plus difficile qu'il n'y paraît un soutien de ces Eglises qui ne heurte pas le gouvernement dont elles dépendent.

Variation de doctrine

Sur ce difficile problème, mais qui pour la Suisse est de grande importance politique, la doctrine varie. Que l'on compare ces deux déclarations non-concordantes.

Le 30 juin 1965, l'évêque Ferdinand Sigg, de l'Eglise méthodiste de Zurich, définissait la politique du futur émetteur avec une parfaite netteté :

« Avant tout, on ne saurait user de l'émetteur à des fins politiques; ce serait en abuser. Il nous a fallu dissiper, même jusqu'en haut lieu, l'idée erronée qu'on se servirait d'un pays neutre pour envoyer à l'Est des émissaires capables d'intervenir dans les circonstances locales. Certes, il existe des Suisses qui le souhaiteraient. Mais ce n'est pas la volonté de la Fédération des Eglises, ni celle de l'association EPI ni celle du gouvernement fédéral qui tient à octroyer la concession. »

L'évêque Sigg est mort en 1965.

Et le pasteur Clément Barbey, de Payerne, représentant à plein temps de la Fédération auprès de l'association EPI a fait en juin 1966 à l'hebdomadaire « La Vie Protestante » des déclarations d'un autre ton, en réponse à la question : « Quelle attitude l'EPI compte-t-elle adopter vis-à-vis du communisme (pays de l'Est) ? ».

« Nous nous mettons au service des Eglises de ces diverses zones. Un virage a été pris dans la conception même de l'entreprise, depuis un an et demi environ. Une vue objective de la situation a amené l'EPI à constater l'obligation de prendre au sérieux les minorités protestantes là où elle se trouvent et de les laisser s'exprimer elles-mêmes. Il ne s'agit pas seulement ici des Eglises de l'Est, mais aussi de l'une des plus importantes communautés protestantes d'Espagne, l'Eglise des Frères, qui est assez fondamentaliste, assez proche des milieux du Réveil. »

On imagine sans peine que la possibilité donnée à des minorités nationales de trouver sur notre sol des possibilités d'expression qui leur sont refusées chez elles nous posera de redoutables problèmes de neutralité. L'entreprise est délicate. La doctrine est-elle ferme en la matière ?

Où en est la demande de concession ?

« La Vie Protestante » du 6 août 1965, reprenant le « Bulletin de l'EPI » de mars 1965 et le « Ralliement » de Lausanne, février-mars 1965, écrit :

« Un grand pas en avant vers la réalisation de ce projet grandiose a été fait le 1^{er} juin 1964 lorsque le Conseil fédéral a accordé une concession provisoire pour l'érection de l'émetteur sous condition que le financement de l'entreprise soit assuré. »

Or, il semble bien, comme dans toute entreprise qui a besoin pour réussir d'une large adhésion, que ce communiqué contenait une part de « suggestion » ou d'« autosuggestion ». En effet, en date du 29 juin 1966, sous la signature de M. C.-F. Ducommun la direction générale des PTT écrivait à « Domaine Public » :

« Au sujet de l'exploitation d'un émetteur de radio protestant, nous tenons à préciser que le Conseil fédéral n'a pas accordé de concession provisoire mais a simplement discuté ce point le 1^{er} juin 1964 et autorisé le chef du Département des transports et communications et de l'énergie à déclarer que la demande de concession avait été favorablement accueillie. Une décision sera prise lorsque les requérants auront mis au point la question financière. »

Mais, précisément, comment est mise au point cette question financière ?

Dominus providebit

L'association EPI a trouvé 10 000 membres en Suisse, à l'étranger. Collecte en Suisse, dans treize pays européens et aux U.S.A. De ces méthodes bien dans la tradition, on espérait un rendement providentiel. Qu'on en juge !

Convoquée par la Fédération des Eglises protes-

tantes de Suisse et l'association EPI, une conférence s'est tenue à Rüschlikon, Zurich, les 29 et 30 juin 1965, réunissant 90 délégués venus des Eglises de onze pays.

Devant eux, le président de l'association EPI, Arnold Bolle, avocat en retraite de La Chaux-de-Fonds, s'exprimait en ces termes :

« Nous n'avons pas sollicité la collaboration d'experts techniques qualifiés et particulièrement compétents : ils nous ont été offerts.

Nous n'avons pas sollicité l'argent qui était nécessaire à la propagande, ou plus exactement à la diffusion de l'idée, il nous a été offert.

Sur la pièce de cinq francs suisses, quelques lettres sont en relief et qui disent : Dominus providebit. Dieu pourvoit et Dieu a pourvu. Dieu a tout fait : c'est Lui qui fait tout. »

Sept mois plus tard, en mars 1966, M. Arnold Bolle annonçait sa démission pour des raisons d'âge et de santé. Et il restait beaucoup à faire techniquement et financièrement. Nous allons voir pourquoi.

Mieux que chez le roi des rois

La commission technique est dirigée par le vice-président de l'EPI, Albert Möckli, de La Neuveville, directeur retraité de la Division TT à la Direction générale des PTT.

Dans la demande de concession (20 mars 1963), deux émetteurs de 250 kw chacun sont prévus.

Il s'agit là d'une coûteuse ambition si l'on songe que nos émetteurs nationaux de Beromünster et Sottens ont chacun une puissance de 150 kw. De plus nos émetteurs publics diffusent leurs programmes sur ondes moyennes dont la portée est étroitement fonction de la puissance rayonnée en kw. Par contre, la portée d'un émetteur ondes courtes tel que celui de l'EPI n'est pas uniquement liée à la puissance en kw. Elle dépend d'un autre facteur, la réverbération des ondes courtes sur l'ionosphère, et permet de se contenter d'une puissance moindre.

L'émetteur de la Fédération luthérienne mondiale à Addis-Abéba, qui existe depuis 1963, se contente de deux groupes de 100 kw.

Mieux, c'est plus cher

L'émetteur d'Addis-Abéba, en grande partie financé par les Eglises des USA, a coûté 2 250 000 dollars et son exploitation annuelle (plus de 300 employés) revient à 500 000 dollars.

Le coût de l'émetteur de l'EPI était chiffré par ses initiateurs de 1960 à 4 millions de nos francs et en 1966, ils l'estiment à 7 millions. Le budget d'exploitation annuel, estimé en 1960 à 1 250 000.— est aujourd'hui évalué à 2 millions. Si la puissance de 2 x 250 kw est maintenue, c'est parfaitement insuffisant. En face de ces besoins, quelles sont les ressources actuelles de l'EPI dont nous avons recensé les 10 000 adhérents :

La fortune de l'association s'élevait au 31 décembre 1964 à Fr. 36 350,31 et au 31 décembre 1965 à Fr. 64 706,67. Sur ce dernier montant, plus de Fr. 12 000.— figurent au bilan sous les postes « Meubles » et « Machines ».

Les cotisations et dons ont produit en 1965 Fr. 146 096,50 mais dès maintenant les salaires, frais de comité, de déplacement et autres Fr. 117 740,14, de sorte qu'un petit excédent de recettes de Fr. 28 356,36 a pu être versé au compte « Fortune » soit 19,4 % (en 1964, le 23,6 % seulement).

Albert Möckli, président de la commission technique, lançait en mars 1965 un véritable cri d'alarme : « La commission devrait s'adjoindre un ingénieur ou un technicien à plein temps. Pour le moment l'argent manque pour en payer un seul et il serait nécessaire d'en engager un second avant un an, car le projet se renchérit de 340 000 francs suisses chaque douze mois de retard. »

Mais les donateurs étrangers font grise mine : ils n'ont versé en 1965 que Fr. 12 936,60. Il y avait des délégués de onze pays à l'assemblée du 30 juin 1965, mais aucun représentant de l'étranger ne s'est présenté à l'assemblée générale de l'EPI le 13 novembre 1965.

Question

Beaucoup d'improvisation et d'illusions généreuses dans cette affaire. On brasse, avec la neutralité et l'évangélisation, les kw et les millions.

La Fédération des Eglises protestantes de Suisse va-t-elle rompre le silence qu'elle observe depuis le 19 janvier 1962, date de son adhésion, et annoncer quelles sont les intentions et quels sont les moyens financiers qu'elle met à disposition de l'émetteur protestant international ? En un mot, est-ce sérieux ?

Education permanente

M. Jean Le Veugle, conseiller technique au Ministère de la jeunesse et des sports à Paris, a récemment publié pour le compte du « Coopérateur suisse » une étude très fouillée en douze articles, qui vient de faire l'objet d'un tirage à part et qui peut être obtenu auprès de la rédaction, à Bâle; elle répond à la question : « Qu'est-ce que l'éducation permanente ? ».

Ce travail offre un double intérêt. M. Le Veugle, à contre-courant, s'efforce de montrer toutes les réformes qui seraient nécessaires pour qu'on se préoccupe, avant l'organisation des loisirs, de l'amélioration des conditions de travail. Nous avons aimé son insistance à réclamer une formation économique à tous les niveaux. L'autre intérêt de cette étude est de montrer les limites d'un vocabulaire idéaliste, qui ne se réfère jamais aux forces qui animent la lutte sociale. Pour résister aux sollicitations d'une économie de profit, M. Le Veugle ne craint pas de faire appel entre autres méthodes à l'entraînement mental, à l'examen quotidien, au journal intime. Qu'en aurait pensé Marx ?

Emasculaton de la critique Nous créons des apatrides

Les faits ont été publiés sur la base d'un communiqué de l'A.T.S. (14 septembre 1966).

L'ouvrier italien Generoso Longanella, maçon à Berne, est expulsé de Suisse. Motif : il a participé à Milan à un congrès du Parti communiste italien, dans sa voiture se trouvait du matériel de propagande contre la guerre au Vietnam.

Longanella n'était pas un ouvrier parachuté en Suisse. Il y résidait depuis 1957; il était de surcroît président du groupe italien de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment de Berne.

La surprise, ce n'est pas l'expulsion; la police fédérale des étrangers est connue pour son doigté, mais ce qui étonne c'est l'absence de vigoureuse réaction de l'opinion publique. Si l'on excepte une énergique protestation de Lucien Tronchet, de la F.O.B.B. de Genève, la solidarité syndicale semble avoir été ténue.

Il y a quelques années, dans une situation semblable, la presse a marqué son opposition avec générosité. Pierre Béguin, sauf erreur, faisait pertinemment remarquer : si nous privons les ouvriers étrangers de l'exercice des droits politiques dans le cadre de notre Etat, pouvons-nous les empêcher d'être militants dans leur propre pays ?

Aujourd'hui, le communiqué fédéral passe dans l'indifférence. Quelle faculté d'acceptation !